Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CAPRICORNE ASIATIQUE A ROYAN

Réunion publique du 17 juillet 2018
Palais des Congrès de Royan

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

SRAL Nouvelle-Aquitaine

F. HERVIEU (chef de SRAL)
S. LAUNES (chef de la mission santé des Forêts)

Conception : **M. PEREZ**

PLAN

I. Contexte de la détection

II. Présentation de l'insecte
- Origine et répartition
- Situation en France
- Éléments de reconnaissance

III. Aspects réglementaires
- Statut réglementaire de l'insecte
- Mesures de lutte (arrêté préfectoral)

IV. Pourquoi lutter et que faire en cas de suspicion ?

V. Questions

Contexte de la détection

- Le 2 juillet 2018 la mairie de Royan transmet à la FREDON Poitou-Charentes le **signalement d'un particulier qui soupçonne la présence de capricornes asiatiques** sur ses érables.

- Le 4 juillet **deux insectes sont capturés** par la FREDON et formellement identifiés par le SRAL le 5 juillet, puis par l'ANSES le 9 juillet.

- Il s'agit du **Capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*)**

Adulte d' *A. chinensis* sur rameau écorcé

Présentation de l'insecte : origine et répartition

- Coléoptère originaire d'Asie (Chine, Corée, Japon, Taiwan, Malaisie, Birmanie)
- Détecté ponctuellement en Europe

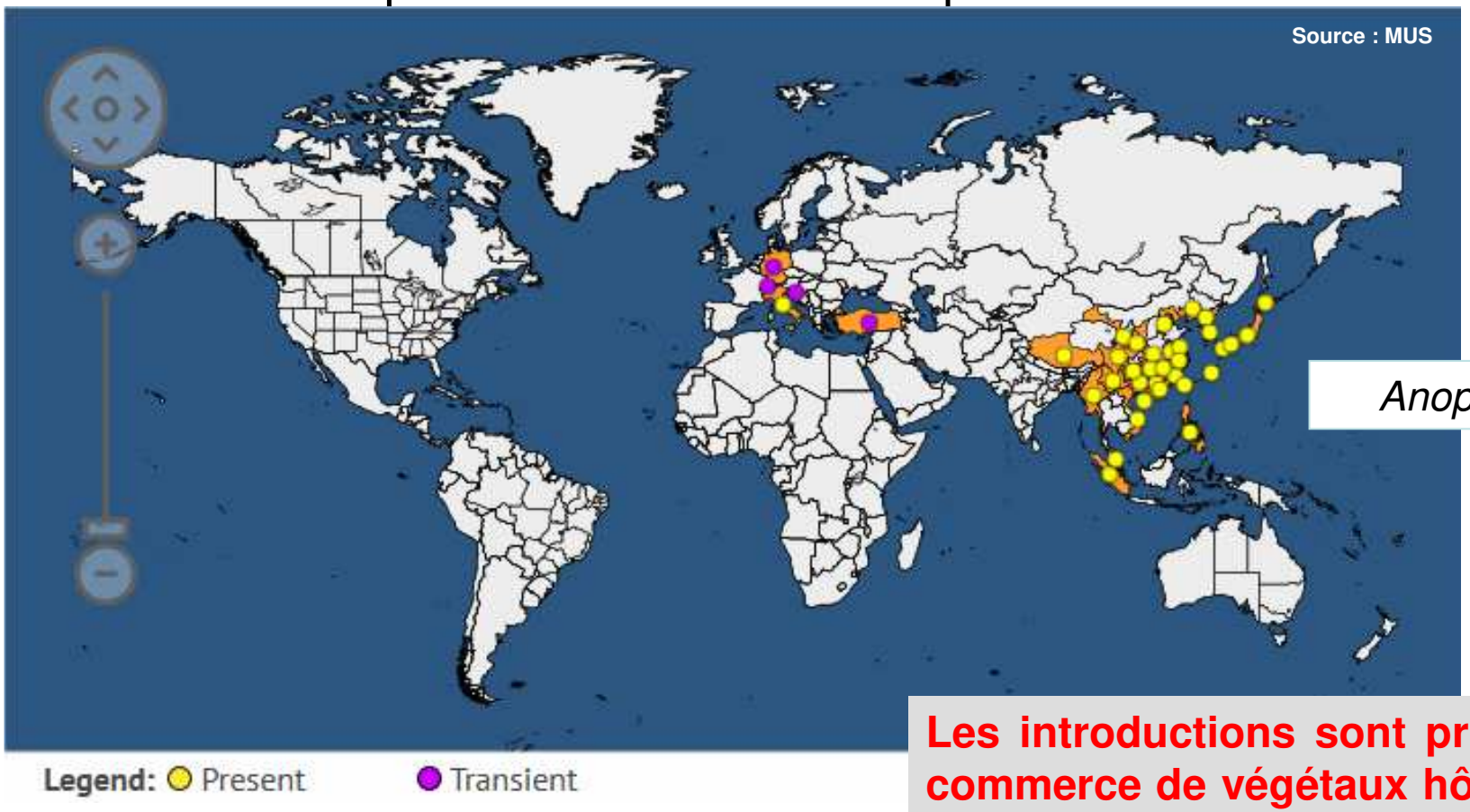

Anoplophora chinensis

Les introductions sont principalement liées au commerce de végétaux hôtes originaires d'Asie (bonsaï, érable du Japon …) ou au **matériel de conditionnement de marchandises asiatiques…**

Présentation de l'insecte : situation en France

- Introductions

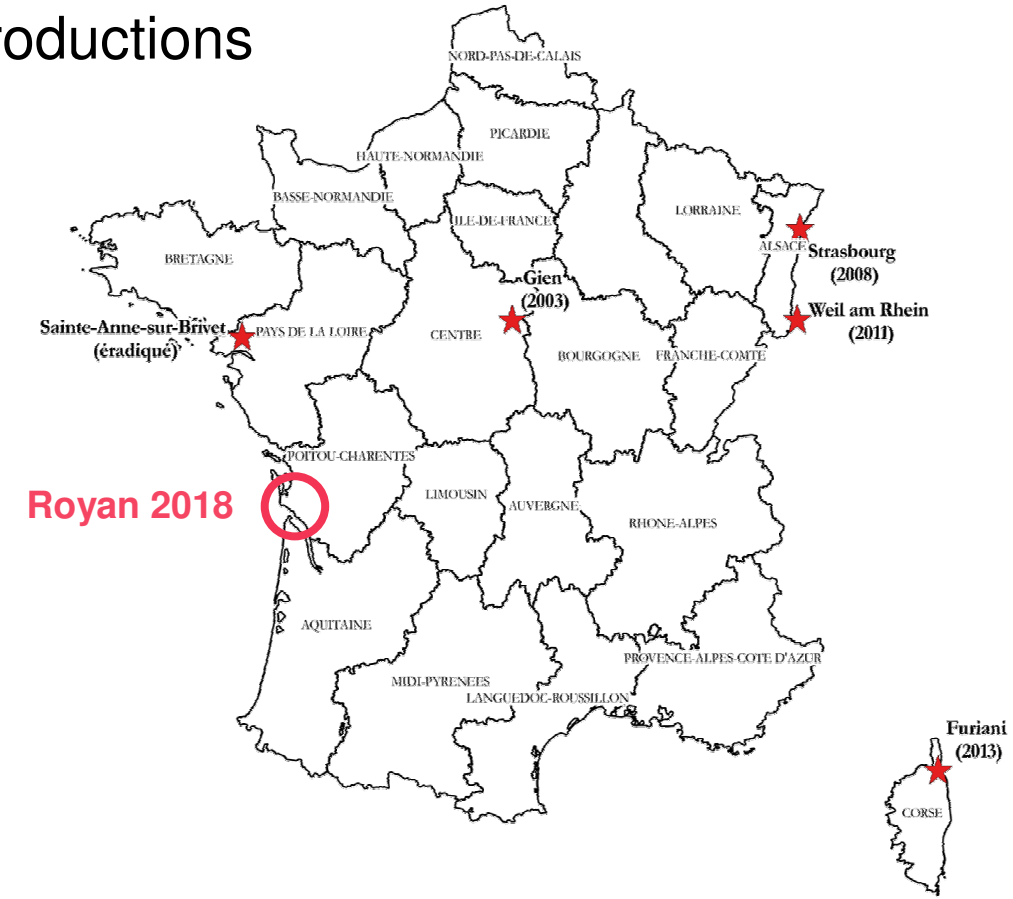

Photo SRAL Grand Est

Photo DDCSPP Haute-Corse

- **Origines ?** Accroissement et rapidité des échanges commerciaux mondiaux augmentent le risque d'introduction.

Présentation de l'insecte : reconnaissance et symptômes

- Éléments morphologiques de reconnaissance de l'adulte

Taille du corps environ 3 cm

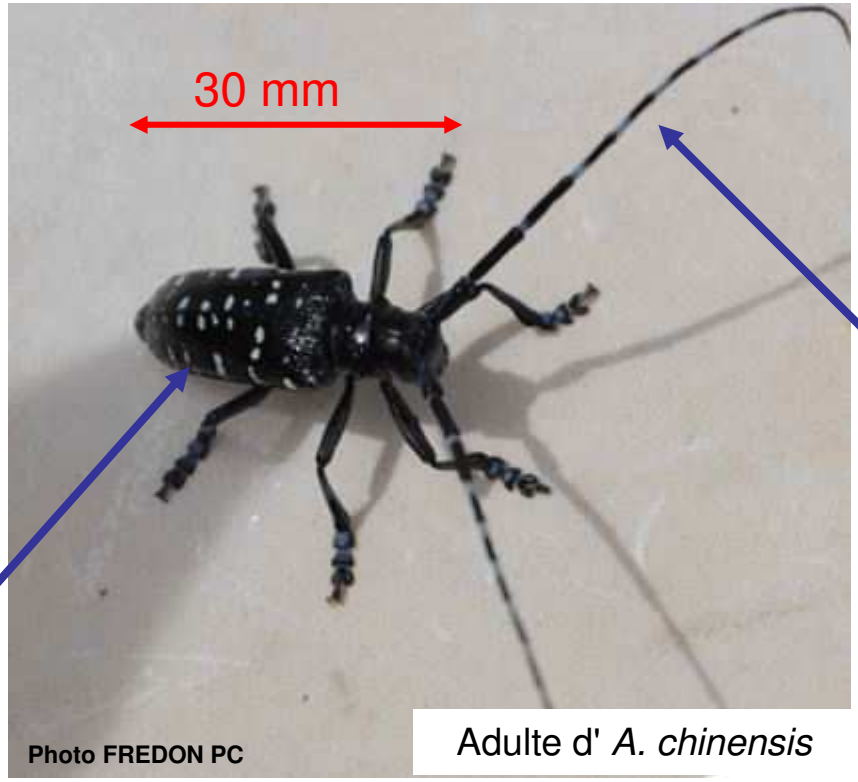

Adulte d' *A. chinensis*

Antennes au moins aussi longues que le corps

Corps noir avec taches claires

Les insectes adultes peuvent être observés au printemps ou en été sur les rameaux et sur le tronc

Présentation de l'insecte (3)

- Cycle de développement

  – Les capricornes adultes s'accouplent et pondent en période estivale (encoche de ponte) ;
  – Les larves se développent à l'intérieur de la plante et se nourrissent en creusant des galeries profondément dans le bois ;
  – Le **développement dans l'arbre peut durer de 1 à 3 ans** ;
  – Les insectes adultes émergent à maturité partir du printemps ;
  – C'est le début de leur « période de vol », et le départ d'un nouveau cycle avec **contamination de nouveaux arbres**.

Les insectes adultes peuvent être observés au printemps ou en été sur les rameaux et sur le tronc

Présentation de l'insecte : reconnaissance et symptômes

- Localiser les capricornes asiatiques des agrumes

  – Le capricorne asiatique attaque **uniquement les arbres vivants**
  – Les essences hôtes sont les **feuillus à bois tendre** :
    - **Érables**
    - **Arbres à agrumes**
    - **Platanes**
    - **Peupliers**
    - **Saules**
    - **Bouleaux**
    - **Marronniers**
    - **Rosiers**
    - **Lauriers-cerises**
    - ***Lagerstroemias*…**

Les végétaux infestés finissent par mourir après 3 à 5 ans

Galeries creusées par les larves

Présentation de l'insecte : reconnaissance et symptômes

- **Trous d'émergence parfaitement ronds de 10 à 14 cm de diamètre**

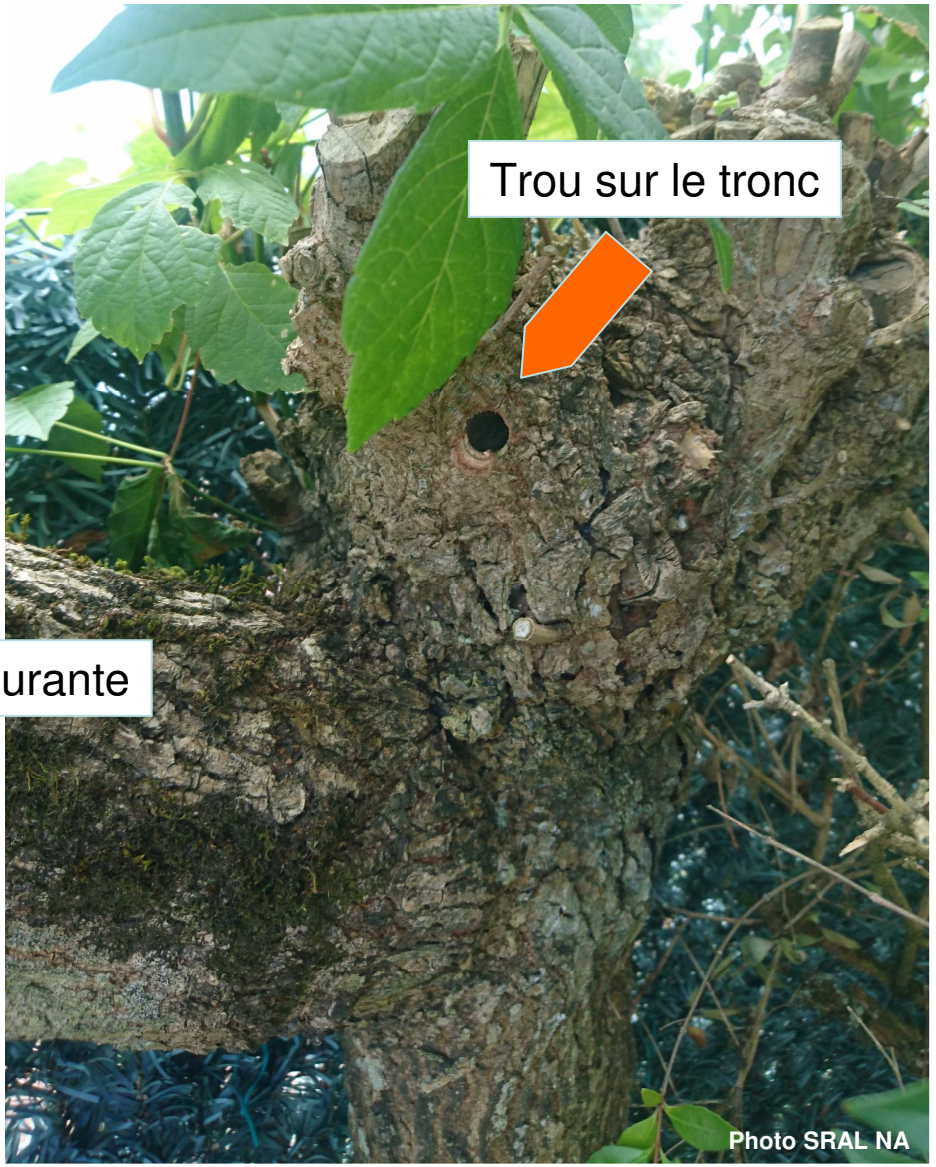

Présentation de l'insecte : reconnaissance et symptômes

- **Écorçage des rameaux**
- **Flétrissement du feuillage sur les rameaux fortement écorcés**
- **Incision de ponte** coniques (difficilement visibles)

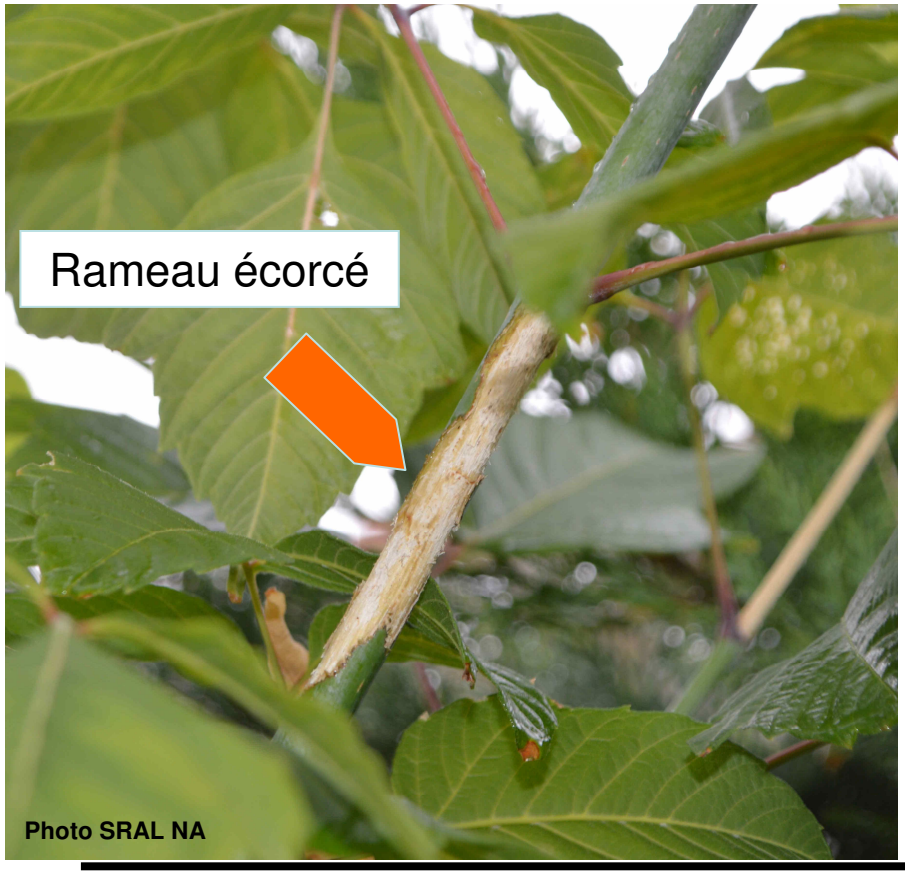

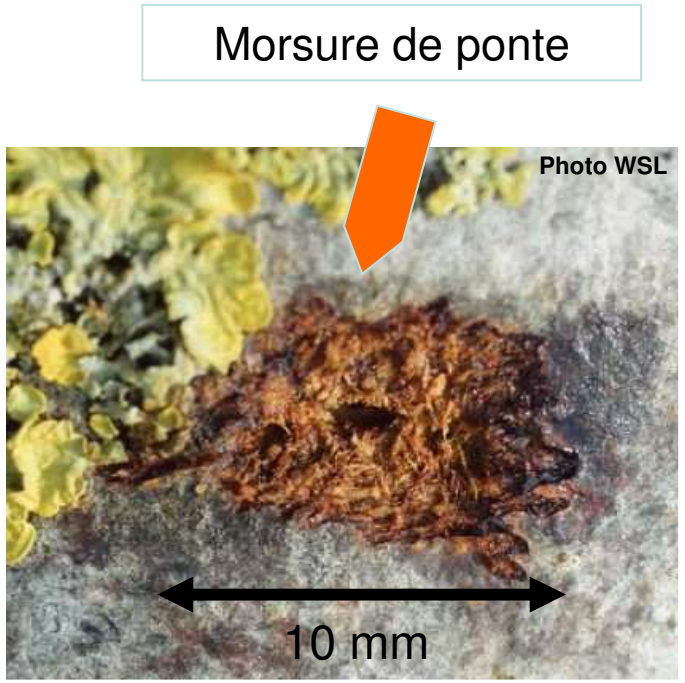

Présentation de l'insecte : reconnaissance et symptômes

- **Sciure et écoulements de sève**

Aspects réglementaires

- Cadre réglementaire
  - Directive européenne 2000/29/CE « **Introduction et dissémination interdites dans tous les États membres** »
  - Arrêté ministériel du 15/12/2014 « **Danger Sanitaire de 1ère catégorie** »
  - Arrêté ministériel du 1er juillet 2003 qui renvoie à la décision européenne (212/138/UE) du 1er mars 2012 « **Modalités de surveillance et de lutte** »

Ce sont des organismes de « lutte obligatoire »

  - Arrêté préfectoral du 13 juillet 2018 relatif à **la lutte contre le capricorne asiatique *Anoplophora chinensis* dans le département de Charente-Maritime**

Aspects réglementaires

- Zone délimitée
  - Zone focale :
    100 m autour des arbres contaminés
  - Zone tampon :
    2 Km autour des arbres contaminés

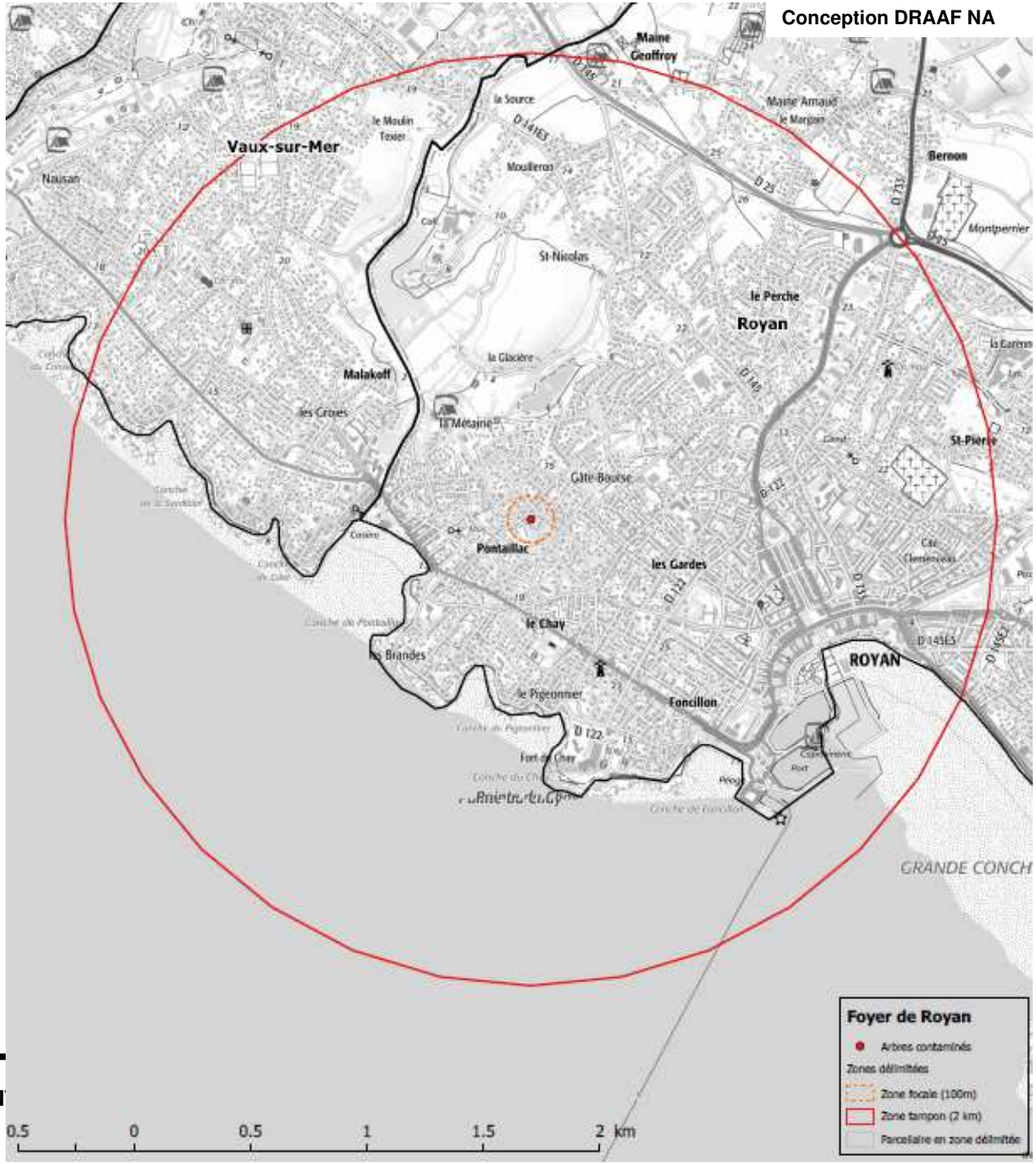

Aspects réglementaires

- Mesures prévues par l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2018
  - Les **végétaux infestés sont abattus et détruits**, ainsi que leur racines ;
  - Par précaution, les **arbres et arbustes des espèces sensibles de plus d'un cm de diamètre situés dans un rayon de 100m autour du foyer seront abattus** sauf dérogation sur la base d'une analyse au cas par cas, notamment pour les arbres patrimoniaux ;
  - Toute plantation nouvelle de végétaux d'essences sensibles est interdite dans un rayon de 100 m autour des végétaux infestés ;
  - Le **transport de tous les végétaux sensibles hors de la zone délimitée est interdit**, sauf autorisation écrite de la DRAAF ;
  - Chacun doit surveiller les essences sensibles de sa propriété et **signaler toute présence ou suspicion de cet insecte** ;
  - Une **surveillance intensive de la zone délimitée** sous le contrôle de la DRAAF.

Aspects réglementaires

Photo SRAL NA

Arrachage des arbres infestés

Photo SRAL NA

Photo SRAL NA

Suis-je concerné par le zonage ?

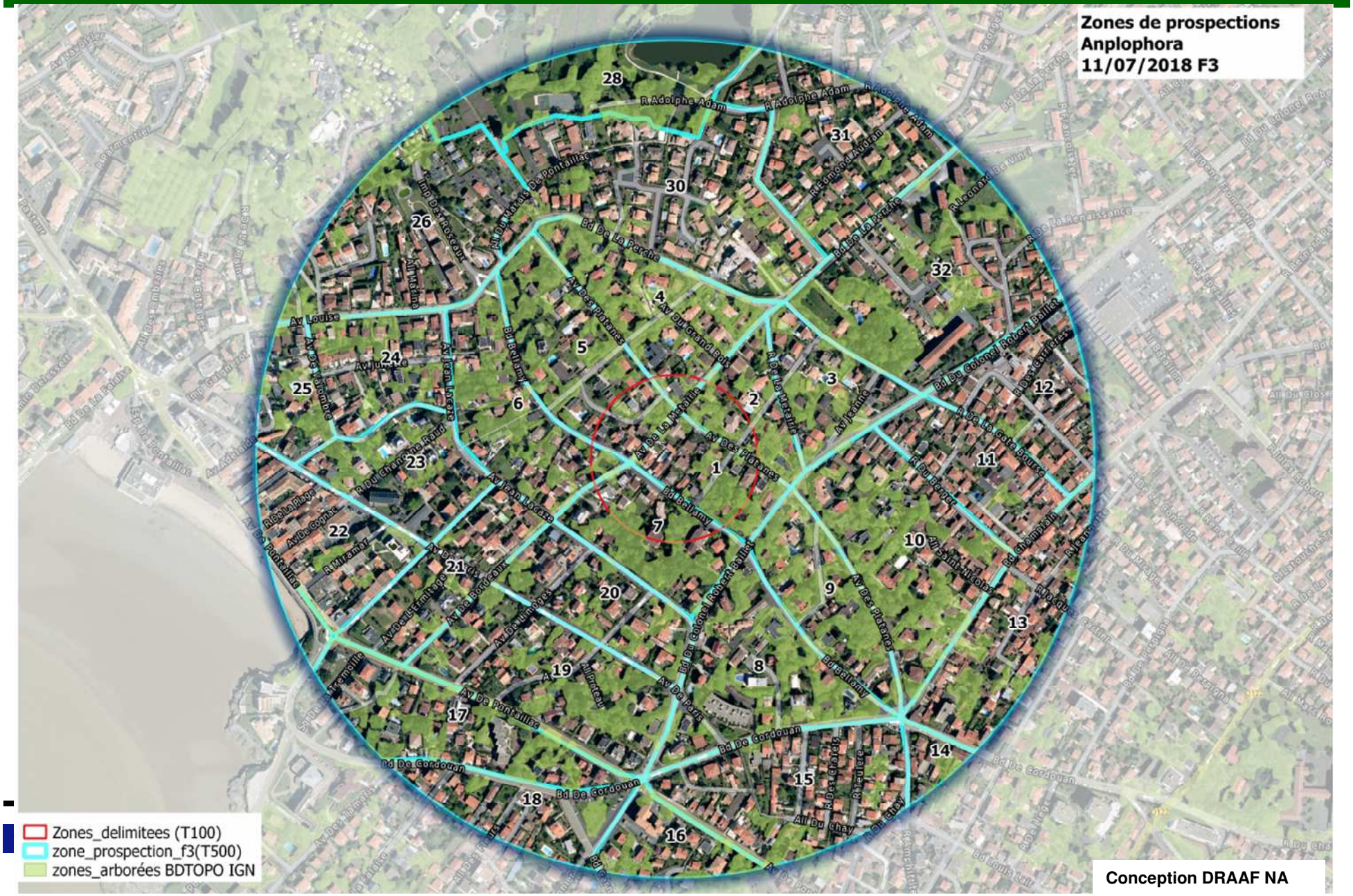

Pourquoi lutter ?

- Insecte invasif entraînant la **mort des arbres en 3 à 5 ans**.

- Les galeries creusées augmentent le risque de casse et de **chute de branches ou tronc en cas de vent**.

Par contre,

- **Aucun danger direct ni pour l'Homme**, ni pour les animaux domestiques.

- Pas de risque vis-à-vis des poutres, charpentes de maison…

Que faire en cas de suspicion ?

- Capturer les insectes dans un récipient clos

Aucun risque de morsure !

- Signaler immédiatement toute suspicion à :

DRAAF Nouvelle-Aquitaine Unité santé du végétal Site de Limoges : 05 55 12 92 50 Site Bordeaux : 05 56 00 42 03 sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	**FREDON POITOU-CHARENTES** 05 49 62 09 64 accueil@fredonpc.fr	**Mairie de ROYAN** 05 46 39 56 56

Questions - discussion

Nous vous remercions pour votre attention

Place aux questions

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes les informations relatives au foyer sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et de la mairie de Royan :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Decouverte-de-capricornes

et

https://www.ville-royan.fr/actualites/5301-reunion-publique-relatif-a-la-lutte-contre-le-capricorne-asiatique-anoplophora-chinensis-dans-le-departement-de-charente-maritime-2.html

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CAPRICORNE ASIATIQUE A ROYAN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE